AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_117-DE
Reçu le 07/06/2023

2023/117 du 30 mai 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 30 mai 2023, le conseil Communautaire s'est réuni au restaurant d'application de la MFR de Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 mai 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye - Régis Defraye – Patrick Iachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Jean-Claude Desport
Titulaires absents	17	Bernadette Bazinet – Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Lisa Boyer à Jean-Claude Desport Michel Desmoulin à Murielle Cassier Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Paretour Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemercier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier à Christine Laurent Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Julie Bordet

AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_117-DE
Reçu le 07/06/2023

DELIBERATION N° 2023/117 : (Code Nomenclature /885)
DATE : 30 MAI 2023
RAPPORTEUR : Allain Tricoire
OBJET : Autorisation donnée au Président de déposer un dossier auprès de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de l'Appel à Projet (AAP) Nature et transition

Cette délibération permet la complétude de notre dossier déposé début mai auprès des services de la Région Nouvelle Aquitaine.

1. Présentation de l'AAP

L'AAP Nature et transitions est de nouveau lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'année 2023. Cet AAP vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité et de la protection des milieux naturels. Les projets peuvent être cofinancés sur une période de deux ans mais il est attendu des candidats une projection à plus long terme (3 à 5 ans) pour démontrer que ces projets s'inscrivent dans une dynamique plus globale (de type PCAET – plan d'actions pluriannuel).

Pour rappel, le projet de création d'un agro verger sur le site des Rebeyrolles à Villetoureix a été cofinancé dans le cadre de cet AAP suite à une candidature que la CCPR avait déposée en 2020. Aussi, la CCPR a également été lauréate de cet AAP en 2022 afin de cofinancer 6 projets qui sont en cours de réalisation jusqu'en 2024. Il s'agit de poursuivre la démarche engagée afin de déposer une nouvelle candidature en 2023.

Les étapes actuelles du dépôt sont les suivantes :

- 14 novembre 2022 : Lancement de l'appel à projets
- 15 mai 2023 : Date limite de dépôt des candidatures (dossier déjà déposé)
- Juin juillet 2023 : Examen des dossiers par le comité de sélection
- Septembre 2023 : Accord de financement et contractualisation

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Pertinence du projet et impact significatif sur la biodiversité ;
- Cohérence du projet avec la stratégie globale en matière de biodiversité du porteur de projet ;
- Pérennité dans le temps du projet et des actions proposées ;
- Efficience du projet ;
- Ancrage territorial ;
- Caractère novateur ou pilote du projet.

AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_117-DE
Reçu le 07/06/2023

2- Présentation du positionnement de la CCPR

Après une présentation de l'appel à projet en Commission développement durable, la sous-commission « Environnement – Biodiversité » a travaillé à la structuration d'une candidature présentant cinq projets potentiels :

1- Pérennisation et essaimage de l'éco pâturage sur le territoire de la CCPR pour l'entretien de zones naturelles et lutter contre l'ambroisie entre autres (communes concernées : Douchapt, La Tour Blanche, Montagrier, Ribérac, Saint-Victor, Vendoire, Lisle, Villetoureix).
2- Pérennisation et essaimage de l'outil pédagogique « Le Sac à Dos du Petit Naturaliste » permettant la découverte de l'ensemble des sites naturels préservés sur le Ribéracois et l'apprentissage du fonctionnement du milieux et des écosystèmes.
3- Aménagement d'une ancienne zone de baignade : restauration des fonctionnalités de la zone humide via la création d'une frayère et pour la préservation d'espèces piscicoles (Commune concernée : Douchapt)
4- Renaturation d'un ancien stade de football et création d'un réservoir de biodiversité favorisant la pollinisation, le développement d'un agro-verger et la sensibilisation (Commune concernée : Allemans)
5- Renaturation et création d'un réservoir de biodiversité favorisant la pollinisation et le développement d'un agro-verger en zone périurbaine (Commune de Tocane-Saint-Apre)

Pour l'ensemble de ces projets, la CCPR travaillera en partenariat avec de nombreux acteurs : des communes, le CEN, l'association Prom'haies, le SRB, EPIDOR, la Fédération de Pêche de Dordogne, l'association 1001 abeilles, l'association Au Fil du temps, l'illustratrice « Libellule et compagnie », des éleveurs ovins, l'association ALAIJE, la LPO, le lycée agricole de la Brie, etc.

Le plan de financement du projet global réunissant les cinq actions est le suivant et la CCPR n'engagera les actions que si la totalité des cofinancements demandés est obtenu :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC	Recettes prévisionnelles	Montant TTC
Dépenses de personnel (salariés chargés)			
	40 000	60 %	24 000
Dépenses de déplacements/frais de missions :			
	2 500	70 %	1750
Prestations de services :			
	99 304,84	70 %	69 513,38
Achats divers/consommables (fournitures, matières premières etc.) :			
	5000	70%	3 500
Travaux :			
	8 364,85	70%	5 855,39
Matériel/équipements :			
	77 867,54	70%	54 507,27
Autres			
	10 000	70%	7 000
		Région Nouvelle-Aquitaine	**166 126,04 €**
		Autofinancement :	**76 911,19 €**
TOTAL	**243 037,23 €**	TOTAL	**243 037,23 €**

AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023_117-DE
Reçu le 07/06/2023

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à déposer notre candidature auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le dépôt du dossier de candidature.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 53
Votes contre :0
Abstentions : 0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 05/06/2023 à 17:18
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 30 mai 2023
Murielle Cassier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couteau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 05/06/2023 17:18:05